

Champlitte et ses communes associées

Directeur de publication : Patrice Colinet
Responsable de la rédaction : Aurélie Sartelet
Impression : Mairie

Edito

D'ici environ trois semaines nous en aurons terminé avec cette année 2020 !

Malheureusement, nous n'en aurons pas terminé avec la COVID-19 qui a causé tant de ravages ces derniers mois. Ravages sanitaires avec de nombreuses personnes malades, hospitalisées, voire décédées ; ravages économiques avec maintes entreprises en difficulté ; ravages sociaux avec tant de souffrances imposées par les confinements et les restrictions de liberté.

Je voudrais d'abord exprimer toute ma compassion envers ceux qui ont été ou qui sont touchés par cette crise majeure. Et puis, pour que la situation s'améliore au plus vite, pour que vous puissiez profiter des fêtes de Noël, je me fais le relais des pouvoirs publics en vous demandant encore quelques efforts, en vous demandant de vous protéger les uns les autres et en vous demandant de respecter les mesures sanitaires préconisées.

Courage ! Solidaires et unis, nous viendrons à bout de cette pandémie et de ses conséquences.

Cette année 2020 se termine également avec les travaux de réhabilitation du pôle scolaire. Ainsi, dès le début des vacances de Noël, l'école maternelle, le périscolaire, le club des aînés, ... vont déménager vers ce nouveau complexe polyvalent et intergénérationnel.

Je voudrais ici remercier le personnel enseignant, l'accueil de loisirs (FOL), les services municipaux, les élus, les entreprises, qui se mobilisent pour offrir aux enfants les meilleures conditions d'apprentissage et aux autres associations concernées, des locaux plus fonctionnels.

Ce bulletin étant le dernier de l'année 2020, toute l'équipe municipale vous souhaite un joyeux Noël, de très belles fêtes de fin d'année, si possible en compagnie de tous ceux que vous aimez.

Patrice Colinet

Le Maire,

La Vie de la Mairie

Défibrillateurs

Les habitants de Champlitte et communes associées, désireux de participer à une formation pour l'utilisation d'un défibrillateur sont priés de se faire connaître, ainsi la mairie pourra prévoir la mise en place d'une formation courant 1er trimestre.

Travaux

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle est obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur donc d'être en conformité avec le règlement d'urbanisme.

Vous êtes locataire

Informez d'abord votre propriétaire ou l'agence immobilière par courrier afin de demander la réalisation des travaux nécessaires.

Continuez à payer votre loyer et à habiter votre logement sans le dégrader.

Si les démarches amiables n'ont pas abouties et si vous souhaitez savoir si votre logement répond aux normes de décence.

➤ VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'UNE VISITE POUR QUALIFIER L'ÉTAT DE VOTRE LOGEMENT

Vous êtes propriétaire du logement que vous occupez

Vous souhaitez réaliser des travaux de mises aux normes, d'amélioration de votre logement ou encore de rénovation thermique.

➤ DES AIDES FINANCIÈRES (sous conditions de ressources) ET UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ PEUVENT ÊTRE PROPOSÉS POUR VOUS PERMETTRE DE RÉALISER LES TRAVAUX.

Vous êtes propriétaire du logement que vous louez ou souhaitez louer

Vous souhaitez réaliser des travaux dans un logement que vous louez ou qui est vacant depuis moins de 10 ans (dérogation possible pour les logements vacants depuis plus de 10 ans).

➤ VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'UN DIAGNOSTIC TECHNIQUE ET FINANCIER POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT AUX NORMES DE DÉCENCE ET DE SALUBRITÉ.

➤ DES SUBVENTIONS PEUVENT VOUS ÊTRE PROPOSÉES AINSI QU'UNE FISCALITÉ INCITATIVE

QUI CONTACTER ?

SOLIBA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
03.84.75.38.56

Secrétariat du PDALHPD
03.84.95.77.25

COMMENT SERA TRAITÉE VOTRE DEMANDE ?

Votre situation sera examinée par le Comité Technique.
 Un diagnostic de votre logement pourra être réalisé par SOLIBA Haute-Saône.
 Des solutions financières et techniques pourront être proposées.
 En dernier recours, une procédure de mise en conformité du logement pourra être engagée.

CCAS

- distribution alimentaire les mardis et vendredis de 11h à 13h au 28, avenue Carnot à GRAY tél: 03 84 64 80 48 et ou 06 77 25 60 94.

- vêtements tous les 15 jours de 8h à 13h à la Croix rouge de GRAY au 10 rue des Casernes tél: 03 84 65 57 81.

- les mardis et les jeudis de 9h à 11h30 et de 14h à 15h30 aux Restos de Cœur 15 avenue Carnot à GRAY 03 84 65 17 64.

- un grand merci au Crédit Agricole de Champlitte pour son don de 1000 Euros pour les plus démunis.

FRÉDÉLICES

LECOQ FREDERIC
4 RUE DES CAPUCINS
70600 CHAMPLITTE
POUR TOUTES COMMANDES
06.87.02.31.71

Entremêts/ Bûches à base de bavaroise 2€50/pers

Royal : Mousse chocolat, croustillant praliné, dacquoise
 3 chocolats : Mousse chocolat blanc lait et noir, génoise
 Iceberg : Mousse chocolat blanc, framboises ou fruits rouges, génoise
 Chocoboise : Mousse chocolat, framboises entières, génoise
 Croustipear : Mousse poire, morceaux de poire, croustillant caramel, génoise
 Montélimar : Mousse nougat, framboises, génoise
 Chocopoire : mousse chocolat, mousse poire, génoise
 Normande : Mousse caramel, compotée de pomme, décor spéculoos

Entremêt/ Bûches traditionnels 2€50/pers

Framboisier : génoise, crème pâtissière, framboises
 Fraisier : génoise, crème pâtissière, fraises
 Poirier : génoise, crème pâtissière, poires
 Multi-ruits : génoise, crème pâtissière, cocktail de fruits
 Forêt noire (3€/pers) : génoise chocolat, chantilly, griottines

Brioche : 6€ la petite, 12€ la grosse

N'hésitez pas à nous contacter pour tout autre demande...

LA BOURGADE

15 RUE DU BOURG, CHAMPLITTE

CARTE DE NOËL A EMPORTER

ENTRÉES 7€

BOUCHÉE D'ESCARGOTS DE BOURGOGNE À L'AIL NOIR

BOUCHÉE AUX RIS DE VEAU ET MORILLES

BOUCHÉE AUX ÉCREVISSES ET SAUMON FUMÉ

PLATS 14,5€

CRAPAUDINE DE CAILLE ET SA FARCE D'HIVER AU FOIE GRAS

MAGRET D'OIE AUX MIRABELLES CONFITES AU MIEL

GRENADIN DE VEAU AUX MORILLES ET VIN JAUNE

ACCOMPAGNEMENT

TRIO DE DUCHESSES (POMME DE TERRE, PATATE DOUCE, CAROTTE POURPRE)

RÉSERVATIONS AU PLUS TARD LE MERCREDI 16 DÉCEMBRE AU 06 50 91 25 53

COMMANDES À RETIRER LE 23/12 À PARTIR DE 17H ET LE 24/12 JUSQU'À 15H

LA BOURGADE

15 RUE DU BOURG, 70600 CHAMPLITTE

VENTE À EMPORTER FUMAGE ET SALAISSON FUMAGE AU BOIS DE HÊTRE

SAUMON FUMÉ *

150 grammes	7.00€
250 grammes	12.00€
500 grammes	22.00€

MAGRET DE CANARD FUMÉ *

80 grammes	5.90€
150 grammes	10.50€

FILET MIGNON DE PORC FUMÉ *

80 grammes	4.50€
150 grammes	8.00€

FOIE GRAS MAISON AUX GRIOTTINES DE FOUGEROLLES

250 grammes	25.00 €
500 grammes	45.00 €

FOIE GRAS MAISON AU COGNAC

250 grammes	25.00 €
500 grammes	45.00 €

RÉSERVATIONS AU 0650912553

La Vie associative

Amicale Laïque : suite aux annonces gouvernementales sur les mesures d'allègement du confinement, la reprise de certaines activités de l'ALC est possible à partir du 15 décembre, sous réserve d'aucun changement des décisions sanitaires pour cette période.

Les enfants peuvent reprendre le chemin des activités sportives en extérieur et en intérieur et les adultes peuvent reprendre en extérieur uniquement.

Voici les activités concernées :

- JUDO : rendez-vous le jeudi 17/12 aux horaires habituels, salle habituelle, seule l'entrée au bâtiment va changer. De plus, Thierry propose aux judokas 2 séances pendant les semaines de vacances scolaires, les horaires restent les mêmes mais ce sera les lundis soirs (21/12 et 28/12).
- TENNIS DE TABLE : rendez-vous le mardi 15/12, pas de changement de lieu et d'horaires.
- DANSE : rendez-vous le jeudi 17/12 aux horaires habituels, salle des fêtes de Champlitte. Mélanie propose aux danseuses une séance supplémentaire le mardi 22/12 mêmes horaires et même salle.
- MARCHE NORDIQUE : rendez-vous le jeudi 17/12, horaire et lieu de départ habituel.

Seul impératif, respect du couvre-feu qui sera mis en place, à 21h. Concernant les autres activités, qui se pratiquent en intérieur et pour des publics adultes (fitness, chorale, badminton et espagnol), elles ne pourront reprendre qu'à partir du 20 janvier 2021.

Association Chats Ni Toit

L'association a désormais une existence légale! Pour rappel, elle ne gère que les chats errants de Champlitte et des communes associées. Vous pouvez dès à présent adhérer ou soutenir financièrement (déductible des impôts) l'association via le bulletin ci-dessous.

Le bureau est composé de :

- Laurine Engels ;
- Mireille Guillaume ;
- Daniel Hartmann ; Trésorier et Secrétaire
- Françoise Moussard ;
- Anne-Sophie Sartelet ;
- Aurélie Sartelet : Présidente

ADHESION
2021

NOUVELLE ADHESION

RENOUVELLEMENT
ADHESION

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

MAIL :

TEL :

COTISATION :

NORMALE 10 EUROS

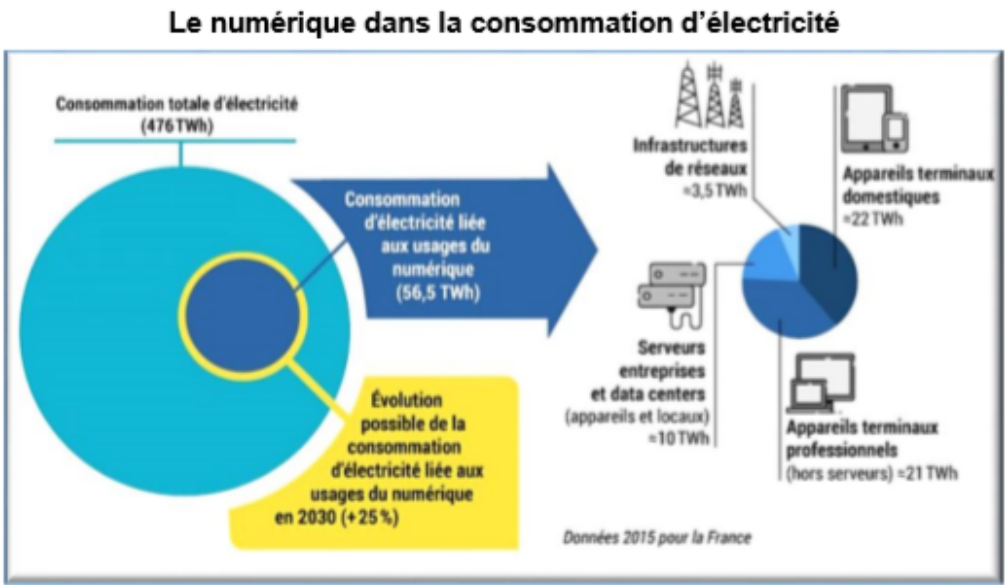
SOUTIEN

CHATS NI TOIT
33 BIS RUE DE LA REPUBLIQUE
70600 CHAMPLITTE
06.50.77.42.86



Environnement

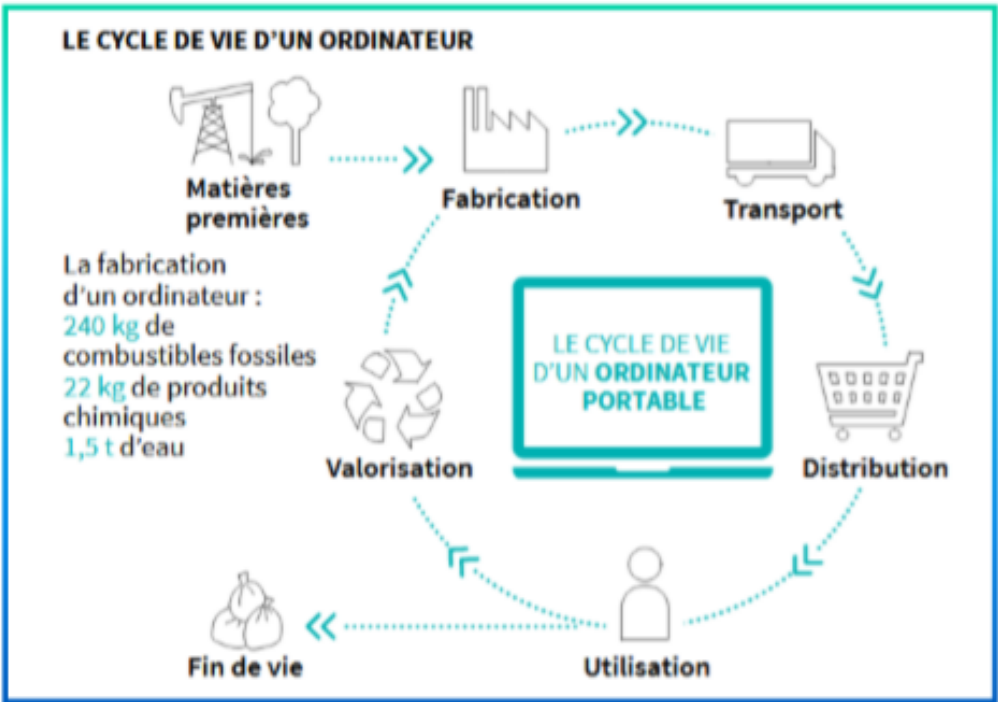
VERS UNE PLUS GRANDE SOBRIÉTÉ DANS NOS PRATIQUES NUMÉRIQUES : COMMENT AGIR ?



Source : site national du développement durable

Comment dans ce contexte garder le contrôle de sa consommation et adopter des gestes plus doux pour l'environnement ?

- Faites durer vos équipements numériques : cela constitue le geste le plus efficace pour diminuer leurs impacts : passer de 2 à 4 ans l'usage d'une tablette ou d'un ordinateur améliore de 50 % son bilan environnemental (extraction des matières premières, métaux rares...). Or actuellement 88 % des français changent de portable alors que l'ancien fonctionne encore.
- Gestes éco : Réparer le matériel tombé en panne, acheter du matériel reconditionné.



Source ADEME

- Optez pour du matériel adapté à vos usages et limitez la consommation d'énergie de vos appareils :
 - le quart des consommations électriques des équipements informatiques pourrait être évité. Mais comment ?
 - o Éteignez vos appareils, n'utilisez pas que le mode veille
 - o Limitez le nombre de programmes ou d'onglets ouverts et inutilisés
 - o Désactivez les fonctions GPS, Wifi, Bluetooth quand vous n'en avez pas besoin
 - o Branchez vos équipements (ordinateur, imprimante...) sur une multiprise à interrupteur et éteignez-la.
- Sinon, même éteints, vos équipements continuent à consommer.

- Recyclez : Ne conservez pas chez vous vos anciens ordinateurs et téléphones : ils représentent un précieux gisement de matériaux recyclables. On estime à 30 millions le nombre de téléphones dormant dans nos placards. Rapportez-les chez un revendeur en informatique et en téléphonie

